

DECISION DU MAIRE N° 2025-07

Prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-42 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation à la Maire et notamment le pouvoir « de demander à tout organisme financeur, en cas d'urgence, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ».
- Vu la délibération n°2025-13 en date du 19 mars 2025 autorisant le dépôt de dossiers de demande de subvention pour la phase 2025 de la rénovation de la médiathèque auprès du Département de Saône-et-Loire et de la DRAC (espace adultes et espace accueil).
- Considérant les dossiers de subventions déposés en avril et en mai 2025 auprès du Département de Saône-et-Loire et de la DRAC. Les dossiers du Département de Saône-et-Loire et de la DRAC (partie mobilier) ont été déclarés complets.
- Considérant que le plan de financement pour l'achat de mobilier et les travaux a été fixé pour la phase 2025 dans la délibération n°2025-13 comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT			Recettes prévisionnelles HT	
Travaux	Electricité	11 100 €	Etat DGD (50 % travaux)	14 250 €
	Sols et peintures	17 400 €	Autofinancement 50 %	14 250 €
Total travaux		28 500 €	Total travaux	28 500 €
Mobilier	11 100 €		Etat DGD (30 % mobilier)	3 330 €
			Département (50 % mobilier)	5 550 €
			Autofinancement 20 %	2 220 €
Total mobilier		11 100 €	Total mobilier	11 100 €
Total travaux et mobilier		39 600 €	Total travaux et mobilier	39 600 €

Le coût des travaux, qui n'était qu'une estimation, a été revu à la baisse lors de la consultation des entreprises. Le plan de financement doit être modifié, pour la partie travaux, dans le cadre du dépôt de la demande de subvention « Travaux » auprès de la DRAC (Etat DGD).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - De solliciter une aide financière de l'Etat par le biais du concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales, pour aider à la réalisation des travaux (sol, peinture, électricité).

ARTICLE 2 - Les montants demandés sont détaillés dans le plan de financement ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles HT			Recettes prévisionnelles HT	
Travaux	Electricité	7 539 €	Etat DGD (50 % travaux)	10 974 €
	Sols et peintures	14 409 €	Autofinancement 50 %	10 974 €
Total travaux		21 948 €	Total travaux	21 948 €
Mobilier	11 100 €		Etat DGD (30 % mobilier)	3 330 €
			Département (50 % mobilier)	5 550 €
			Autofinancement 20 %	2 220 €
Total mobilier		11 100 €	Total mobilier	11 100 €
Total travaux et mobilier		33 048 €	Total travaux et mobilier	33 048 €

Fait à Cluny, le 2 Juin 2025

Mme la Maire

Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 5/06/2025

Et publié sur le site internet le 05/06/2025

Réf 071-217101377-20250602-DM 2025-07-AR

Retiré

